

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 3

Artikel: Paul Etier l'è conseilli
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de « chanson du Père Michot », cette chanson n'est pas précisément écrite dans le plus pur patois de la Haute-Broie. Celui qui l'a acclimatée ici, M. Louis Michot, de Vaulion, a pratiqué l'enseignement primaire à Oron-la-Ville dès 1837, pendant au moins un quart de siècle. En serait-il lui-même l'auteur ? On pourrait le supposer, d'après ce qu'on entend dire de l'esprit jovial de cet homme de bien, dont le souvenir est demeuré si vivant dans toute la contrée. Il est toutefois plus probable qu'il a apporté cette chanson d'une autre partie du canton. Peut-être a-t-elle vu le jour dans les feuilles volantes que débitait, dans toutes les foires du pays, avant et après la révolution de 1845, le célèbre père Grise. Quoi qu'il en soit, « l'Eduachon » n'est pas d'aujourd'hui.

Cela me rappelle, en fait de résurrection à provoquer dans ce même domaine, tandis qu'il en est temps encore, celle de la chanson « Dau gran Bredi », gauloiserie entendue à Yverdon il y a quelque vingt ans et qui doit rentrer dans la série des productions dont le père Grise se faisait l'éditeur responsable. On doit pouvoir en retrouver les traces dans le nord du canton.

Dans l'espoir que cette communication sera de quelque utilité, soit pour toi, mon cher *Conteur*, soit pour la conservation des épaves de la littérature patoise, je te présente mes bien cordiales salutations.

Oron, janvier 1902.
J. GALLAY.

L'eduachon.

Allegro.

Dzou - ve - né dzéins, l'é - dû - ca-chón Lé on tré so dein
sti bá mondou, A - voué dé la boun'ein-tein-chon To
vo ré - us-sou, y'ein ré - pon-dou. Ein to tein-fau nes-pet
tá, Fau erai-re son père et sa mè - re; To cein que
m'au ré - cou - man - dâ A - di a - drai yai su lou fè - re, To
cein que m'au ré - cou - man - dâ A - di a - drai yai su lou fè - re.
A peinna savai you modâ,
Que mé menfran tzi la vesena:
Mein su adi rassovegnâ
Quain cintrein ye fasâ la mena.
Lai y'avai dou galé poupon;
Yena s'appelâvè Marietta.
On mé promettai daf bonbon { bis
Se y'embrantzivon la felietta { bis
Ne pouâvor pa mé décida;
Cein ye fe chagrin à ma inére;
Y'ai tan fe que fu bin bramâ
Et que fu souetté dé mon père.
L'aleçon m'a bin corredzî;
Du adam su vegnâ pilie assabliou;
Ora ne vudrei qu'embrantzî, { bis
Ne crayon pâ d'itré coupâbliou;
Einfan, y'étai ou pou gorman:
N'ai jané ressemblia mé frérâ.
Ma poura villhe méré-gran
Desai adi: « Té fai tot bairé ! »
(Baïre adrai fâ tan dé bin !)
« Fau jamé rein laissé ein trâbllia ! »
Se traôuv'adi mon god lou vin, { bis
Ma méré-gran l'é responsâbla.

Paul Etier l'è conseilli.

La Côte et tout particulièrement la ville de Nyon ont accueilli avec une joie débordante l'élection de M. Paul Etier au Conseil d'Etat, en remplacement de l'excellent M. J.-F. Viquerat. Le jour même de sa nomination, il y a eu à Nyon une fête populaire : cortège, illumination, soirée familiale, où de nombreux toasts ont été portés et où l'on a aussi chanté bien des couplets. Les suivants, qui avaient

été composés pour la circonstance et qui se chantent sur l'air de *Po la filâ d'au 14*, nous ont paru dignes de figurer dans le *Conteur*:

Por la fita d'è dzor, ye fù mon bet de tsansom,
Se la rimma l'è b-tordz, y'ari por mè la raison.
Car y'prai por refrain:
Paul Etier, l'è Conseilli, tsi no li saran conteins.
Dai cornets grossua nuqua, dzusqu'ou pouro p'ti sordâ
Tsanteron de tout led l'Madzò Conseilli d'Etat,
Re-désant por refrain:
Paul Etier, l'è Conseilli, tsi no li saran conteins.
Le vénolans au vellazdo deran: « L'è fin connaisseu !
Fara balré pa Lo-anne de nos vegn' lo meillù,
Tsantson don ein refrain:
Paul Etier l'è Conseilli, tsi no li saran conteins.
La Coûte clive en furia: to lo canton l'oblaive !
M'ora lo canot pête, alla vellé et au vellazdo,
1 z'on prai por refrain:
Paul Etier l'è Conseilli, tsi no li saran conteins.
Lé Dzénevoi, to solets, ne san pas contvints, det-d'n,
Pensavont dia prouftis por prendre lo distri de Nyon;
Ora san d'obdzi
De due: « Diu vo bénisse, tot parai, beau Conseilli ! »
Conservat' d'un diablio, pi neré que dé derbons,
Radicò de la metzance, socialistes, rodz-z' lurons,
Ti d'un vien: ein refrain:
Paul Etier, beau Conseilli, tsi no li saran prau conteins

Que boire ?

Le savant en *ogue*: « Que buvez-vous là ? »
De l'eau qu'on vient de prendre à la source.
Voyez combien fraîche et quels gracieux cha-pelets de perles contre le verre. — Comment, de l'eau crue ! Savez donc pas que dans chaque goutte grouillent des infinités de micrococcus, de leptothrix, de bacilles virgules. Tous ces êtres sont les commis-voyageurs chargés du placement des maladies variées dont notre existence est agrémentée. Voilà. — Pourtant Eliézer but à la cruche de Rebecca, et Diogène, avant qu'il eut jeté son écuelle, la remplissait aux ruisseaux. Et nous-mêmes, enfants... — Ah ! permitez ! vous me parlez de gens qui ont vécu il y a fort longtemps. Or, suivez bien mon raisonnement: dans ces temps reculés, de même qu'on pouvait parcourir plusieurs lieues sans rencontrer un être humain, les microbes étaient clairsemés: un ou deux par goutte. Mais depuis, ils se sont multipliés, nous menaçant de toute part. Ils prennent possession de chaque parcelle de notre enveloppe terrestre et s'apprentent à nous dévorer vivants. Voilà ! — Brrr, j'en ai la chair de poule ! Que boirai-je ? — De la limonade ! C'est gazeux, c'est sucré, et, depuis quelque temps, il suffit de manger du sucre pour réparer les avaries de notre organisme. En Allemagne, chaque soldat en porte un pain sur son sac.

Le savant en *eur*: « Qu'avez-vous dans ce verre ? — De la limonade. — De la limonade, si l'on peut ! C'est alcalin, donc débilitant... — Mais l'alimentation sucrée ! — Ce que vous me chantez ! C'est l'année dernière que le sucre guérissait; cette année-ci, il n'agit plus. Aujourd'hui, le remède à tous les maux, c'est le sel. À Londres, on a déjà de la peine à s'en procurer. — Marianne, vite un grand pot d'eau salée. — Eh non, à cause des nausées et de leurs suites. Comprenez bien, n'est-ce pas ? — Mais je veux boire ! — Si vous ne pouvez vous en passer, buvez du thé. Au moins les Chinois serviront à quelque chose.

Le savant en *in*: — Ça sent le thé ici. Le thé, vous semblez l'ignorer, contient un alcaloïde, la théine à laquelle vous devez votre pauvre mine, et si vous en usez régulièrement, vous ne tarderez pas à devenir une victime de la neurasthénie. — Une victime de quoi ? — De la - neu - ra - sthé - ni - e. Ça ne peut pas bien s'expliquer, seulement, c'est terrible ! — Mais j'ai soif, soif ! — Peut-être un verre de vin ? propose discrètement ma vieille Marianne, mais un seul, parce que... les Templiers !...

Les savants se récrient en choeur: « Nous avons injecté à plusieurs reprises de l'alcool

dans les veines de nos lapins et la conséquence lugubre a été la mort des lapins ! — Ah ! je me cabre à la fin ! Certes on peut se passer de vin et s'il n'y avait que moi, les propriétaires de vignes — même abstinents — feraient mal leurs affaires. Cependant, vos conclusions ne valent rien. Il est question de vin et non d'alcool pur. Entre les deux, la différence est sensible. Vous ne prétendez pas que je bois du vinaigre parce que j'en assaisonne la salade. Puis je ne bois pas par les veines, mais par la bouche, laissant à l'appareil digestif le soin d'opérer ses sélections. Tenez, moi je m'intéresse aux oiseaux. Donc, pour savoir si l'alimentation aux vers de farine leur convient, je vais transformer quelques douzaines de ces vers en bouillie, puis en un liquide que je vous injecterai, à vous, messieurs les savants, dans les veines. » — Protestations indignées : — Nous ne sommes pas des cobayes ! — El nous donc, sommes-nous des lapins ?... Marianne, allez vite me querir un verre d'eau bien fraîche à la source, en attendant que ces messieurs tombent d'accord.

Eléonore BICHELER.

Cri du cœur.

« Oh ! que je vous envie
D'habiter un si beau pays, »
Disait à son voisin, le gros fermier Louis,
Un étranger visitant l'Helvétie.
« Oh ! ces coteaux ! ce bleu Léman !
Ces grands monts ! tout est magnifique ! »
L'autre, gaillard ce grand élán lyrique:
« Tot cein ne baillé pas daô pan ! »

E. C. THOU.

L'effet dào nové.

Gangueliet, qu'avai prai fenna à Velâ-Reimbou, démâorâvè dein 'na maison foranna, à man gautse, sur la routa dè Mordze à Bire.

N'étai pas on bornican, l'étai mimameint prao sutì quand lo carbatier ne rafonçâvè pas tráo, kâ l'avai on boutafrou dào dianstre que ni l'edhie et ni lo thé ne l'ai poivant férè avai. Adon, quand Gangueliet décheindâi po férè lè coumechons, ne remontâvè dièro què dè né et l'arrevâvè adé à l'hotô tot eimbrlicoqua, quand n'ein avai pas 'na forta bombardai.

Se n'ami Brotset, on soiffe assebin, étai son camarâde accoutemâ à la pinta et saviont l'ai teni bon lè dou ; tot parai, du cauquies teimp, n'fiont rein imé tant bin einseimblio po cein que l'ardzeint à Brotset avai passâ dein la fatta ào carbatier, s'étai tsapou ein dévâ et einreimblia à tsavon et l'est adé cein qu'arrevâ à clliâo que fifont coumeint dâi pertes.

Que vint pourro vint crouio ! vo sédès, et, mafion, l'est cein qu'arreva à noutron Brotset ; po avai dè la mounia, s'est fê bracailon, s'est boutâ à férè dâi guieuséri decé delé et avoué dâi cauchenémeints, l'avai fourra dedein ti sè z'amis et Gangueliet lo tot premi, à quoui sa fenna, qu'avai la mounia, lo reprodzivè ti lè dzo.

Adon, tot proutso dâi votès po lè municipau, Brotset s'étai accoblii avoué cauquies bourtiâ, coumeint li po débliatérâ contre Gangueliet et sè z'amis ; faut derè assebin que s'etiont dza tsamailli pô lo veladzo rappo à l'amenaie de l'edhie dein lè bornés que vegnoint à gotta.

Justameint on crosâvè la collise ào boo dè la routa et 'na veilla que Gangueliet avai bou-nadrai trinquottâ et que volle sè reintrâ à la baraque, ne va-te pas s'étaidrè lè quattro fers ein l'air dein clilia regole que razavè dza.

Noutrom coo, quand s'est zu cheintu asse mou què 'na renaille s'est met à teimpâtâ et à churlâ qu'on dianstre :

— Quin diablii dè tsemin dào tonaire è-yo prai tonaire dào tonaire ! que criâvè.

Brotset, que passâvè ào mimo momeint